



Reflets de La Tour

N° 137 • Juin 2022

Administration communale
Tél. 032 436 10 70
commune@courrendlin.ch



JOURNAL LOCAL PUBLIÉ PAR LA COMMISSION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE DE COURRENDLIN



éditorial

Avoir confiance en l'avenir

La commune de Courrendlin est confrontée à des impératifs qui découlent de son développement: scolaires, environnementaux ou liés à la mobilité et aux transports publics.

A court et moyen terme, une trentaine de millions seront investis dans la construction du nouveau complexe scolaire, dans la traversée du village et dans la revitalisation des berges de la Birse et la protection contre les crues. La charge est lourde, alors que la dette est déjà élevée, mais elle témoigne de perspectives économiques favorables. À noter que ces investissements seront soutenus par d'importantes subventions cantonales et fédérales!

Bien sûr, l'ampleur des investissements à venir peut effrayer. Les autorités communales sont là pour répondre aux préoccupations des gens, sans sombrer dans l'angélisme ou la légèreté. Les choses sont sérieuses et l'on doit les traiter sérieusement, ce que nous nous efforçons de faire. Il faut aussi se souvenir que les communes agissent sous l'égide de dispositions légales qui garantissent l'intérêt général

et empêchent les dérapages éventuels. La *Loi sur les communes* et le *Décret concernant l'administration financière des communes* sont là pour veiller à la légalité des décisions prises. Au surplus, les recommandations de l'État sont respectées. Les communes sont invitées à «redoubler de prudence dans la gestion de leurs finances». C'est notre ligne de conduite. Nous remplissons notre devoir dans l'observation de la discipline imposée aux communes: trouver le bon équilibre entre, d'une part, la réalisation des investissements nécessaires au maintien de la qualité des infrastructures et des prestations aux citoyens et, d'autre part, la maîtrise des charges en rapport avec la fluctuation des recettes fiscales.

C'est donc en toute connaissance de cause que le Conseil communal gère les dossiers publics qui lui sont confiés. Les principes d'une bonne gestion sont

établis. Budgets et comptes communaux sont autre chose que des exercices de technique comptable. Ils sont avant tout des instruments de gestion, dans la transparence et au gré d'une information claire sur les objectifs et les moyens de les atteindre. Répondre à la demande de prestations publiques ne peut se faire que dans les limites de la contrainte budgétaire, et cette contrainte-là est au centre de notre réflexion et de notre action.

Ces explications un peu techniques étant donné, revenons-en aux événements qui nous attendent. Le premier a été dûment marqué, le 27 avril, par la pose de la première pierre qui annonce l'éclosion du **bâtiment A** du nouveau campus scolaire. Autorités communales et scolaires, architecte et techniciens, associés à l'autorité gouvernementale, ont symboliquement lancé la construction d'un ouvrage dont l'histoire se souviendra.

Notre commune a d'importantes échéances devant elle. Abordons-les avec la conviction et avec le soutien d'une population confiante en l'avenir.

L'éducation, c'est la famille qui la donne, l'instruction, c'est l'État qui la doit.» Victor Hugo

Joël Burkhalter
Maire

Cette rubrique relate aux citoyens les principaux dossiers qui sont traités par le Conseil communal. Les séances se tiennent tous les lundis sous la présidence de M. Joël Burkhalter, maire.



échos du conseil communal

Mairie

- La situation des chênes touchés par les chenilles processionnaires est suivie par les responsables du domaine. Une intervention a eu lieu le 14 mai dernier, par l'entreprise mandatée.

- La Révision du plan d'aménagement local est actuellement en cours, en collaboration avec le bureau mandaté. Une première version du rapport d'opportunité a été déposée auprès de la Section de l'aménagement du territoire.

- Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur la consultation relative à la Loi sur les marchés publics ainsi qu'au projet de révision totale de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions.

- L'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'Arrondissement de sépulture a été approuvée par les trois communes (Châtillon – Courrendlin – Rossemaison).

Transports et Énergie

- Le dossier de la Traversée du village de Courrendlin se poursuit entre les autorités cantonale et communale.

- Suite à plusieurs évaluations et test de véhicules, le service de voirie communale sera doté d'un nouveau véhicule électrique. Pour cet achat, les entreprises locales de la branche ont été sollicitées pour déposer une offre.

Urbanisme et bâtiment

- L'accès aux halles de gymnastique (Courrendlin et Rebeuvelier) est fermé, comme à l'accoutumée durant la période estivale (du 11 juillet au 07 août 2022).

Environnement

- Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la gestion des eaux (RSJU 814.20), l'entretien des eaux de surface (cours d'eau et plans d'eau) est assuré par l'autorité communale.

Informations sur www.courrendlin.ch

Culture, sports et vie associative

- Le Conseil communal a adhéré à l'association JURAVOTE qui a pour but de promouvoir la vie politique locale, cantonale et nationale en mettant à disposition des citoyens des informations politiques à ce sujet.

Fermeture estivale des bureaux administratifs

Durant la période estivale, les bureaux administratifs seront fermés durant une semaine, à savoir du 1^{er} août au 5 août 2022.



Les milieux naturels dans le respect de la faune et de la flore

La nature jurassienne est très prisée par la population et les touristes à l'arrivée des week-ends prolongés et de la période estivale. S'il faut se réjouir de l'attrait du patrimoine naturel régional, les règles de comportement pour protéger la nature, la faune et la flore sauvages doivent régulièrement être rappelées. Les autorités veilleront à l'application des lois et au respect des comportements adaptés.

Sur l'ensemble du territoire jurassien, la nature a besoin de calme et doit pouvoir se renouveler. La faune sauvage met au monde et élève ses jeunes en cette période printanière, tandis que la végétation est en pleine floraison. Le dérangement d'un animal à cette période peut lui être fatal, ainsi qu'à sa progéniture. La faune est particulièrement vulnérable aux dérangements causés par les chiens. Les propriétaires doivent maîtriser leur animal et au besoin le tenir en laisse. Quant à la cueillette de fleurs protégées, à l'instar des orchidées, elle est proscrite. Les fleurs partiellement protégées, com-



me la jonquille, peuvent être cueillies, et non déracinées, pour autant que le bouquet tienne dans une main.

Le respect des règles comportementales est primordial pour la préservation de la biodiversité et la cohabitation entre les différents usagers. (COMM/Extrait-RCJU)

Permis de construire / Plateforme JURAC

Il y a bientôt une année que la plateforme JURAC a été instaurée au sein de toutes les communes jurassiennes pour le dépôt des demandes de permis. Un temps d'adaptation a été nécessaire pour maîtriser ce logiciel. Des vidéos de présentation et d'aide à la saisie sont disponibles sur le site <https://www.jura.ch/fr/Autorites/JURAC/Accueil/JURAC-Permis-de-construire-en-ligne.html> pour tout requérant qui souhaite déposer un projet de construction.

Commission Urbanisme et Bâtiments

Durant les vacances scolaires d'été, la commission urbanisme et bâtiment ne siègera pas. De ce fait, le traitement des dossiers déposés durant cette période sera prolongé avec une reprise de séance à la mi-août 2022.

MANCO MARIO
Prévôté 5
Courrendlin
079 676 34 73

RéMa

Livraison de repas à domicile
Du lundi au samedi midi
Menu complet à frs. 18.00 - livraison comprise

Repas de midi confectionné par mes soins!
Liste des menus envoyée sur demande

A partir de janvier 2021
sur réservation par téléphone 2 jour à l'avance!!

COMMUNE DE
COURRENDLIN
COURRENDLIN - REBEUVELIER - VELLERAT

Visitez le site Internet de la Commune mixte de Courrendlin
www.courrendlin.ch

Fête du village

Édition 2022

La Fête du village sera déplacée cette année, en raison du chantier lié à l'extension des locaux scolaires.

Elle se déroulera les

5-6-7 août 2022

dans le secteur de la route de Châtillon (bâtiment communal - rue du Cornat (hauteur de la Cidrierie).

SlowUp - 26 juin 2022

Cette année marque le retour des manifestations publiques dont le SlowUp 2022!

Suite au chantier lié aux travaux de l'extension des locaux scolaires, le tracé du parcours a été modifié, selon le plan ci-dessous:

Pour rappel, certaines routes seront fermées à la circulation. Les riverains touchés par cette fermeture sont avisés par circulaire par l'Autorité communale.



Plan SlowUp

Inauguration

Halle polyvalente Rebeuvelier

Le Conseil communal annonce d'ores et déjà à la population que l'inauguration de la halle polyvalente de Rebeuvelier aura lieu le

3 septembre 2022.

À cette occasion, une journée sera organisée avec invitation à toute la population. D'autres informations suivront prochainement.

C'était il y a
10 ans!



Le 30 juillet 2012 la boucherie Kamberov ouvrait ses portes. 10 belles années sont passées et c'est avec toujours la même motivation et la même énergie que nous vous accueillons au quotidien.

Attentifs aux envies et aux demandes de nos clients, d'intéressantes nouveautés voient régulièrement le jour, comme depuis quelque mois, un service traiteur étoffé ainsi que des menus du jour. Nous tenons à adresser un grand MERCI à notre fidèle clientèle pour toute la confiance qu'elle nous accorde!

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le samedi 30 juillet prochain pour une journée anniversaire, avec offres spéciales, verre de l'amitié et autres surprises!

« Sinan et tout son équipe »

Livres en liberté

Des livres en libre accès sont à la disposition de la population dans différents commerces des villages.

Pour compléter l'assortiment, il est possible de déposer vos livres dans l'armoire prévue à cet effet à la déchetterie, sur demande aux surveillants.

Pour les personnes intéressées, il est également possible de se servir au même endroit.

Rappel:

- Actuellement nous manquons de livres pour enfants.
- Les encyclopédies ou atlas ne sont pas récupérés.
- Les commerces qui désirent une caisse en dépôt peuvent en faire la demande au bureau communal.



Chantier - Extension des locaux scolaires: Pose de la première pierre



En date du 27 avril 2022, l'ensemble des acteurs liés au projet «Extension des locaux scolaires à Courrendlin» ont participé à la pose de la 1^{re} pierre (voir photographie ci-contre) avec la présence de M. Martial Courtet, Ministre de la formation, de la culture et des sports.

Ce moment fort en partage a été précédé d'une conférence de presse. Le chantier se poursuit et l'ensemble du Conseil communal ainsi que les membres de la commission de construction se réjouissent de l'avancée des travaux.

MOBIJU pour la commune de Courrendlin – Information

Ligne 8: Charmoille – Bourrignon – Develier – Delémont – Courrendlin – Moutier / Rebeuvelier

Quatre courses par heure aux heures de pointe

Aux heures de pointe, la ligne 8 offre une fréquence de quatre courses par heure entre Develier, la gare de Delémont et Courrendlin; elle est à la demi-heure pour Bourrignon, Rebeuvelier et Moutier.

Durant les heures creuses, l'offre est réduite de moitié environ.

Sur le segment Delémont – Courrendlin, les bus circulent par la RDU, au sud de la gare.



Consultez les horaires des prochains départs qui vous concernent grâce aux codes QR:



Courrendlin, Casino



Courrendlin, Centre



Courrendlin, Ecoles

Bouteilles en VERRE BRUN

Quelques infos pour recycler le verre brun correctement :

Ce n'est pas parce qu'elles sont foncées qu'elles sont brunes !

Il n'existe pas de bouteilles de vin rouge brunes.

Pour reconnaître une bouteille brune, regardez-la à la lumière (soleil).

En cas de doute, déposez votre bouteille dans le verre vert.

Le verre brun est plus rare, il a une plus grande valeur.

Si les trois couleurs sont triées correctement, le conteneur se remplira uniformément.

Respectez aussi le tri du verre blanc, cela est plus simple.



Merci pour votre intérêt à recycler toujours mieux !

Accueil au sein des services communaux

Clément Christe

L'administration communale accueillera depuis le 1^{er} août 2022, M. Clément Christe, stagiaire MPC, pour une durée d'une année en parallèle à sa formation à l'Ecole de commerce de Delémont.

M. Christe sera appelé à collaborer dans les différents services et l'ensemble du personnel communal se réjouit d'ores et déjà de sa venue.

Mustafa Üncücan

Le service de voirie communale accueille, depuis le 1^{er} avril dernier, M. Mustafa Üncücan, en collaboration avec les institutions de chômage.

Avis à la population

NOUVEL HORAIRE DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ LOCALE

L'utilisation de tondeuses à gazon et autres machines à moteur (tronçonneuses, machines à tailler les haies, etc.) est interdite:

- les dimanches et jours fériés;
- tous les jours ouvrables entre 12h00 et 13h00 et à partir de 19h00;
- les samedis entre 12h00 et 13h00 et à partir de 16h00.

ACTIVITÉS AUTORISÉES DURANT LES JOURS FÉRIÉS

Pendant les jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement la paix dominicale.

Il est rappelé ci-dessous, les activités qu'il est permis d'exercer durant les jours fériés.

TRAVAUX AGRICOLES

- Les travaux agricoles sont autorisés à l'exception de l'épandage de lisier et de fumier.
- Les séchoirs à herbe qui se trouvent à l'extérieur des localités peuvent fonctionner.

TRAVAUX DOMESTIQUES

Par définition, le qualificatif «domestique» désigne le ménage et la maison. Les travaux bruyants ou gênants et le caractère régulier de l'activité sont interdits. Les activités suivantes sont donc autorisées:

- L'entretien des jardins ou pelouses est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'utilisation de machines à moteur (tondeuse à gazon, motoculteur, etc.). Le dégagement de fumées et d'odeurs est interdit.
- Les petits travaux de peinture et de maçonnerie destinés à l'entretien de son propre bâtiment ou de la chose louée, sont autorisés s'ils sont exécutés par le propriétaire ou le locataire et pour autant qu'aucun moteur ne soit utilisé.

IL EST NOTAMMENT INTERDIT

- de scier et fendre du bois,
- de procéder à des déménagements.

TRAVAUX FORESTIERS

Seuls sont autorisés les travaux forestiers qui peuvent s'exécuter sans l'aide d'une machine. Le transport de bois à des fins personnelles est autorisé.

POUR MÉMOIRE, VOICI LA LISTE DES JOURS FÉRIÉS:

Nouvel An / 2 janvier / Vendredi-Saint / Lundi de Pâques / 1^{er} mai / Ascension / Lundi de Pentecôte / Fête-Dieu / 23 juin / 1^{er} août / Assomption / Toussaint / Noël.

RAPPEL DE L'INTERDICTION DE CIRCULER EN VÉHICULE À MOTEUR SUR LES ROUTES FORESTIÈRES

Les législations fédérales et cantonales relatives aux forêts interdisent la circulation sur les routes forestières. Cette interdiction s'applique même en l'absence de signalisation. Avant l'arrivée de l'automne et compte tenu d'un trafic encore malheureusement constaté, l'Office de l'environnement rappelle la réglementation en vigueur.

La circulation motorisée sur les routes forestières est réservée aux véhicules servant à l'entretien des forêts, à la surveillance des infrastructures et à la pratique de la chasse. La circulation en lien avec les loisirs est donc interdite sur la majorité des chemins forestiers, et ce même en l'absence de signalisation. Seuls les chemins forestiers ouverts au trafic par les communes et dûment balisés font exception. Des infractions sont régulièrement constatées en lien avec la cueillette des champignons, voire des petits fruits. L'Office de l'environnement rappelle ici que les véhicules doivent être parqués à l'orée des forêts et que toute circulation à l'intérieur du massif forestier est interdite. Des contrôles sont et seront réalisés par les services de l'État. Les personnes en infraction seront dénoncées au Ministère public.

La législation suisse prévoit le libre accès aux piétons dans les forêts et pâturage, ainsi que le droit de s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à l'usage local et aux règles en vigueur. De nombreuses études montrent en outre la contribution centrale de la forêt au délaçement et à la qualité de vie. Ces prestations sont clairement liées à la pratique d'une mobilité douce.



VOUS INVITE

Le dimanche 14 août 2022
sous le préau de l'école primaire de Courrendlin, à partager un apéritif dès 11 heures offert par notre association.

Des grills, tables et bancs seront mis à votre disposition pour un pique-nique canadien.

Jeux et animations pour les petits et les grands en début d'après-midi.

Au plaisir de vous y retrouver !

Vos commerçants et artisans



Les artistes des villages...

La force de l'Oiseau

Rayonne du travail de M^{me} Liza Vadénoff, une atmosphère de paix qui imprègne celle ou celui qui le contemple. Les représentations sont en lien avec le vécu de l'artiste, qu'elle voit comme étant «calmement évolutif». Mêlant dans une même œuvre des techniques aussi diverses que la peinture, la mosaïque et la broderie, son œuvre représente et défend la «liberté d'être».

Félicitations à tous les artistes pour leurs talents !

Les artistes intéressés à présenter une de leurs œuvres peuvent s'adresser à commune@courrendlin.ch

Chœur mixte Sainte-Cécile Courrendlin : nouveau départ

C'est toujours avec allégresse que la chorale Sainte-Cécile chante les louanges du Seigneur !

Au mois de mars dernier le Conseil de la Communauté ecclésiastique de Saint-Randoald a nommé Sylvie Curtet et François Altermath, directrice et organiste de la chorale. Jurassienne d'adoption, Sylvie Curtet a enseigné pendant plusieurs années la musique dans les écoles vaudoises et a dirigé un chœur de paroisse à Lausanne. Quant à François Altermath, organiste de la paroisse de Courroux, il est titulaire d'un diplôme d'enseignement et d'une virtuosité d'orgue. Tous deux sont heureux de collaborer avec la chorale Sainte-Cécile de Courrendlin, qu'ils accompagnent depuis décembre 2021.

Un grand merci à Sylvie et François pour l'engagement au service de la paroisse Saint-Randoald.

Anne-Marie Dal Busco, présidente a.i.

Naissances

Bienvenue à ces magnifiques bébés et sincères félicitations aux heureux parents !

Igor Vostinic

Freitas,

né le 11.02.2022

Fils de David

Vostinic et

Renata Castro

Freitas

Maela Fetaj,

née le 03.03.2022

Fille de

Alisa Fetaj

Elia Castro Casais,

née le 03.03.2022

Fille de Patrick

Castro Lobelos

et Manuela

Casais Perez

Alexandre

Sidler,

né le 27.03.2022

Fils de Christian

et Magalie

Sidler

Noé Fährndrich,

né le 11.04.2022

Fils de Jérôme

et Julie

Fährndrich

Lorenzo

da Silva Alves,

né le 15.04.2022

Fils de Karine

da Silva Alves

Fontinha



Félicitations aux heureux mariés

09.04.2022

**Manuela Casais Perez
et Patrick Castro Lobelos**

Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis – Victor Hugo

Ils nous ont quittés...

24.03.2022

Noël Lehmann

28.04.2022

Alice Steullet

25.03.2022

Jean-Pierre Carnal

01.05.2022

Willy Michel

05.04.2022

Christian Wittwer

04.05.2022

Patrick Farine

09.04.2022

Michel Dupré